

Montréal, le 10 septembre 2015

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Pierre Pelletier
Avocat
2843, rue des Berges
Lévis (Québec) G6V 8Y5

**OBJET : Demande relative aux modifications de méthodes
comptables découlant du passage aux principes comptables
généralement reconnus des États-Unis (US GAAP)
Dossier de la Régie R-3927-2015**

Cher confrère,

Veillez trouver ci-joint la demande de renseignements no 1 que la Régie adresse à l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité (AQCIE) et au Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) dans le cadre du dossier cité en titre.

Conformément à la décision D-2015-109, les réponses à cette demande de renseignements devront être déposées au plus tard **le 17 septembre 2015 à 12 h**.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p .j.